



SECTION



BAS-RHIN

Section du Bas-Rhin  
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60  
[fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

**1ère organisation syndicale dans le Bas-Rhin**

## Compte rendu des CSAL du 30 janvier 2023 : 9H (COM) et 13H (ponts naturels)

Notre déclaration liminaire traitait du spam de Guérini, des retraites et du contrat d'objectifs et de moyens (COM) Retrouvez-la sur notre site web local.

Les élus **FO** ont mis en avant, une nouvelle fois, la coupure entre la tête et le corps de la DGFIP...

En réponse sur l'**accueil**, le Président a précisé qu'il n'existe pas d'empressement local mais a renvoyé à une circulaire SRP de 2020. Les élus **FO** l'ont, eux, renvoyé à **sa responsabilité**. Et nous saurons la lui rappeler le cas échéant...en espérant ne pas avoir à le faire.

### Ponts naturels 2023

2 possibilités : vendredi 19 mai + lundi 14 août. Le Président propose de retenir ces 2 dates.

Pour : **FO DGFIP 67** – CFDT – CFTC – CGT - Contre : Solidaires

### Contrat d'objectifs et de moyens (COM)

Dans notre déclaration liminaire, **FO** est intervenu sur le NRP, les réformes, les suppressions d'emplois, le grand remue-ménages, les applications informatiques, l'indemnitaire et les promotions.

Si vous ne l'avez pas encore lu, n'hésitez plus !

**Les élus FO DGFIP 67 sont intervenus en séance** sur d'autres points :

- les SFACT locaux n'attirent pas les collectivités locales. Pour la direction locale, le seul SFACT qui pourrait voir le jour, un jour, dans le 67, concernerait l'**Eurométropole**.

- « *consolider, moderniser et simplifier la gestion et le recouvrement des recettes publiques* »

A ce stade, le COM est une série d'incantation sans précision du comment, du quand, sans rien de concret. De fait, les termes « réorganiser la gestion fiscale des particuliers et des professionnels », « poursuivre la rénovation et la dématérialisation des missions foncières et cadastrales », « poursuivre l'unification du recouvrement » ne peuvent que nous inquiéter et inquiéter les collègues. Nous avons donc demandé si le COM prévoyait de nouvelles réforme et restructurations.

Pour le Président, il ne s'agit que des réformes en cours (redéfinir les priorités des SIP post-TH, l'accompagnement des services post-NRP, unification du recouvrement forcé dans les PRS, en cours en provenance de la Douane).

Leurs sourires ne nous ont pas convaincus...

Le problème, c'est que les agents, échaudés par le NRP notamment, n'ont plus confiance dans notre administration et ses responsables...

Pour le Président, il va falloir clarifier. Il a noté nos propos concernant les inquiétudes des collègues des **SIP**, des **SIE**, du **recouvrement**, du **SDIF**, que nous avons relayé une nouvelle fois.

- « réorganiser le contrôle fiscal en optimisant les moyens, les outils et les structures » : là aussi, une phrase qui a de quoi inquiéter quant aux effectifs et aux structures existantes....Pour le Président, ce sont les structures des petits départements qui seraient à revoir. Mais cela n'engage que lui.

- « offrir des services efficaces et adaptés aux attentes des usagers et partenaires [services] » : Les élus FO ont souligné que ce point était totalement antinomique du NRP et de ses conséquences !

Le Président a réaffirmé que l'**accueil téléphonique** devait être fortement amélioré dans notre département. Là encore, nous lui avons rétorqué que la problématique était celle du personnel disponible : pour répondre au téléphone, il faut des agents ! Nous avons aussi rappelé que la direction doit définir des priorités car mettre du personnel sur le téléphone se fera au détriment des autres canaux d'accueil et des autres missions.

Pour le Président, les priorités doivent être départementales. Nous sommes d'accord et nous le demandons depuis plusieurs années ! A la condition que le Directeur accepte la dégradation d'autres indicateurs sinon ce sera une pression insensée sur les chefs de services et les agents qui devront réussir la quadrature du cercle, après 20 ans de suppressions d'emplois.

Car faire toujours plus avec toujours moins, ça suffit !!

- « être exemplaire en matière d'écoresponsabilité » :

Là aussi c'est antinomique du NRP ! La DG ose décidément tout !...

Le Président nous a dit d'entrée que le thème sur « rationaliser l'occupation des **espaces de travail** » allait nous fâcher...Nous lui avons confirmé ! Le flex office ne sera pas immédiat, le sujet sera posé dans les 5 ans, mais par principe FO est contre ! Mais il n'a pas souhaité ouvrir le débat.

La DIE pose la question des moyens budgétaires permettant de mettre aux normes les bâtiments existants. Pour FO DGFIP 67, ce n'est pas aux agents et au service public de s'adapter à l'état bâtementaire des services mais l'État doit donner les moyens au service public de fonctionner partout où il doit être présent !

Sur le **télétravail** et la réduction des gazs à effet de serre, les élus FO ont interrogé le Directeur sur sa position car plusieurs collègues se sont plaints que leur chef de service avait mis en avant une supposée opposition ou frilosité du DRFIP quant au télétravail.

Il nous a répondu qu'il n'y avait pas de directive générale de réduction du télétravail mais qu'il existe des règles qui doivent être respectées. Le tout a été dit avec un sourire énigmatique du Président et de l'adjoint du Pôle RH.

**En cas de problème avec votre demande de télétravail, FO DGFIP 67 sera là pour vous épauler, vous orienter, vous soutenir !**

- « attractivité » : notre liminaire était claire. Nous le réaffirmons : pas d'attractivité sans accroissement de la rémunération !

- « déployer des outils et méthodes de travail innovants » = accompagner le télétravail, outils permettant le mixage présentiel-télétravail-à distance.

- « déployer une offre de formation personnalisée en s'appuyant davantage sur le numérique » = plus de e-formations ? Le Président n'en sait rien... mais l'outil numérique continuera à faire partie de l'offre de formation.

- « ancrer la recherche de la performance dans le pilotage de la DGFIP » :

Rappel du Président : un contrôleur de gestion va être recruté (cf CR CSAL du 18/01 sur notre site).

Question FO : y aura-t-il encore plus d'indicateurs, d'objectifs, de reporting ? Le Président juge la question pertinente et partage notre préoccupation que cela ne se traduise pas par plus de travail dans le réseau.

- *Grand remue méninges* (GRM) : Comme nous l'avons dit précédemment, le GRM a été un flop monumental, dans le 67 comme ailleurs. Nous ne sommes pas intervenus car la DG n'a retenu que les éléments allant dans le sens des futures réformes lui permettant de réorganiser les services pour lui permettre d'absorber les futures suppressions d'emplois. En lisant certaines propositions, on peut même se demander si certains A++ zélés ou commandités n'ont tout simplement pas repris in extenso la prose de la DG...

Tout du long, le Président nous ayant affirmé qu'il n'a pas plus d'infos que nous. Tout ce qu'il nous a dit n'engage donc que lui...

## Les thématiques de QUESTIONS DIVERSES soulevées par les élus FO

### - Fermeture des services :

Voici le mail transmis le 27 janvier :

Destinataires	BALP des responsables d'unités territoriales
Destinataires en copie	
Objet	Fermeture au public
Expéditeur	LG- Directeur régional des finances publiques Grand Est et Bas-Rhin

La fermeture au public d'un service doit rester exceptionnelle et être justifiée par un niveau d'absence tel que la sécurité du poste ne peut être assurée.

L'absence des agents habituellement affectés à l'accueil ne peut être un motif automatique de fermeture, si d'autres agents ou cadres présents peuvent assurer un accueil minimal (ce qui peut conduire à ne pas proposer certains services, par exemple la caisse). La décision de fermeture est prise par la direction (directeur ou responsables de pôle ou adjoints aux responsables de pôle), après examen des éléments d'analyse de la situation du poste présentés par le chef de service (par mél ou téléphone compte tenu des délais très courts pour la prise de décision). Je vous remercie de veiller à la bonne mise en œuvre de ce cadre d'action.

Les élus FO lui ont demandé de s'expliquer sur ce mail, tant par rapport au contexte que sur le fond.

Il s'est aperçu, lors de la dernière journée de grève, que la décision de fermeture avait été prise par les chefs de service. Il est contre. Pour lui c'est un mail de méthode, il ne se prononce pas sur le fond des motifs de la fermeture. Sauf que rien de tel n'est écrit dans le mail...

Par ailleurs, il n'est pas d'accord avec FO qui a affirmé qu'un usager entrant dans un service mais ne pouvant être servi ne sera pas mécontent et ne sera pas susceptible d'être en colère et de la manifester...

**Pour FO, ce mel vise à mettre la pression sur les chefs de service et les agents pour qu'aucun service ne soit fermé ! C'est intolérable !**

**Encore une raison supplémentaire de faire grève demain Mardi, le 31 janvier !!!**

Les chefs de service doivent prendre la décision d'ouvrir ou pas en peu de temps, au vu des agents présents ou absents juste avant 8H30. C'est incompatible avec l'appel à un membre de la direction pour demander l'autorisation et expliquer les difficultés. Si tous les chefs de service font ça, le dernier aura sa réponse à 11H !

Rappel : les agents n'ont pas à indiquer préalablement s'ils seront en grève ou pas le lendemain.

- **Molsheim - Antenne** : Les élus FO ont relayé l'interrogation des collègues sur l'impossibilité de percer une cloison pour permettre une meilleure communication et mutualisation entre les 2 bureaux dévolus à l'avenir aux agents de l'Antenne. En réponse, la Direction a indiqué que l'organisation n'est pas encore arrêtée. Le chef du Pôle se déplaçant le 06/02, peut être aurons-nous enfin une prise en compte des souhaits des intéressés et une réponse définitive...Ainsi que sur l'espace d'accueil...

- **Droits des agents et HMI** : un chef de service a cru bon d'envoyer un message à tous les agents de son service pour affirmer que « La participation des agents à la réunion est dès lors soumise à autorisation expresse de la hiérarchie, en fonction des nécessités de service ». Une manière de mettre un peu plus la pression sur les agents, afin qu'ils s'auto-censurent, pour que les problèmes ne remontent pas, sachant que ce service revenait quasiment à chaque CTL ou CHSCT depuis un an.


La Direction nous a confirmé que le chef de service doit veiller à la continuité du service (ce qu'aucun syndicat n'a jamais contesté) mais que les agents n'ont pas à demander d'autorisation préalable pour assister à une HMI.

Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi, dans ce service comme dans tous les autres !

Les élus FO interviennent quand vous nous faites remonter des problèmes !  
Continuez et amplifiez ces remontées ! **Nous les porterons pour vous !**

**Vos élus à ce CSAL:** José-Luis PEREIRA, Corine BOURHIS, Sami Sadkaoui, Xavier RZEPKA, Virginie BRACHET, Ophélie EYERMANN

**Vous avez été nombreux à nous soutenir lors des élections,  
n'hésitez plus à nous rejoindre !**

<b>Section FO DGFIP 67</b> <a href="mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr">fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr</a>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/">www.fo-dgfip-sd.fr/067/</a>	à retourner à : <b>Section FO DGFIP 67 - DRFIP</b>
site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	NOM : ..... PRENOM : .....
	GRADE : ..... Echelon : ..... Indice : .....
	AFFECTATION : .....
	déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>
	Fait à : ..... le ..... (signature)
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25

